

Dominique Andolfatto / Credespo / Université de Bourgogne
<http://credespo.u-bourgogne.fr/equipe/sciences-politiques/388-andolfatto-dominique.html>
 Dominique.Andolfatto@u-bourgogne.fr

| |
|--|
| <p>La syndicalisation des cheminots français. Fin ou résistance d'un « bastion »</p> |
|--|

Communication pour le colloque :

Le secteur des transports ferroviaires dans la mondialisation. Entre spécificités nationales et dynamiques transnationales (UVSQ / UMR Printemps / 12-13 déc. 2013)

Texte provisoire (9 déc. 2013)

« A propos toi, t'es syndiqué ?

- Non, pas encore. C'est délicat, il y a trente six syndicats. Je ne sais lequel choisir. »

Henri Vincenot, *Mémoires d'un enfant du rail* (1980)

Sans revenir sur les évolutions de la syndicalisation – tant en France ou, plus globalement, en Europe –, ni sur ses analyses, il apparaît que celle-ci aurait assez bien résisté dans le secteur ferroviaire, souvent présenté, dans le cas français à tout le moins, comme une sorte de « bastion » syndical, lequel est également invoqué pour expliquer la « combativité » des cheminots. Pour autant, depuis 2011, celle-ci a connu un reflux assez sensible : si l'on prend pour indicateur de cette « combativité » le nombre de journée de grève par agent, ce dernier est passé à 0,49 en 2011, puis 0,56 en 2012 contre 3,75 en 2010¹. Mais cette dernière année était exceptionnelle (depuis 1995) et si l'on calcule la moyenne annuelle des journées de grève par agent depuis 2000, celle-ci s'élève à 1,2. Cela reste nettement supérieur à ce que l'on observe tous secteurs confondus (hors fonction publique) : 0,08 jour de grève par salarié en 2011 ou 0,16 pour la période 2006-2011².

On peut naturellement supposer que cette plus forte propension à « se mobiliser » est liée notamment à un niveau d'engagement syndical – notamment dans des organisations contestataires – qui resterait beaucoup plus élevé que dans les autres secteurs de l'économie. Ce n'est sans aucun doute pas la seule raison : il importerait aussi de prendre en compte tout ce qui concerne l'identité professionnelle des cheminots, une culture des relations professionnelles propre à la SNCF et un contexte – et/ou agenda interne des évolutions et changements – propre à cette entreprise.

Cet article se bornera à tenter de faire le point sur les effectifs syndicaux et leur évolution dans la période récente. Reste que la recherche de ces informations est loin d'être aisée et

¹ Chiffres publiés par *La Tribune hebdomadaire*, 1^{er} février 2013. Plus au fond, voir : Dominique Andolfatto, Marnix Dressen, Jean Finez, *Les cheminots en grève. Complexité et/ou nouveau des formes d'action*, Colloque Grèves et conflits sociaux. Approches croisées de la conflictualité, Maison des sciences de l'Homme, Dijon, 15-17 mai 2013.

² Calcul effectué sur la base des statistiques des jours de grève pour 1 000 salariés publiés par le ministère du Travail). Cette statistique n'est publiée que depuis 2006. Sur la même période (2006-2011), le nombre annuel de jour de grève par agent SNCF s'élève à 1,6 (soit 10 fois plus que tous secteurs confondus hors fonction publique *stricto sensu*).

soulève de nombreuses questions. Et lorsque des données sont collectées, rien n'assure qu'elles correspondent effectivement aux réalités humaines de l'adhésion. Une étude comparée sur la syndicalisation soulignait il y a quelques années que la mesure de celle-ci « est l'un des domaines les plus complexes et conflictuels des données sur les relations industrielles »³. Et si, dans le cas français, la loi du 20 août 2008 « portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » a refondé les règles de représentativité syndicale sur la base de sept « critères cumulatifs » – dont « les effectifs et les cotisations » (7^{ème} critère)⁴ –, cela n'oblige aucunement les organisations syndicales à tenir à jour et publier le nombre de leurs adhérents. Cela reste en effet une question purement interne ou privée. Seul le juge, en cas de contentieux sur la représentativité, peut demander communication des effectifs et vérifier que le syndicat serait effectivement « représentatif », soit en règle avec les sept critères qui permettent d'accéder à la « représentativité » et donc reconnu comme un interlocuteur social dans l'entreprise, qui peut participer aux diverses institutions représentatives du personnel (délégués du personnel, comités d'entreprise...) et à la négociation collective.

Le chercheur peut donc très bien se voir opposer le secret lorsqu'il enquête sur la syndicalisation et, comme on le verra, c'est bien celui-ci que lui a opposé l'une des organisations de la SNCF. Mais d'autres difficultés existent aussi. La mesure de la syndicalisation pose en effet de « multiples problèmes méthodologiques et conceptuels : comme les syndicats et la syndicalisation sont-ils définis, comment les données sont-elles collectées ?⁵ » On ajoutera que toutes les organisations ne comptent pas leurs adhérents de la même manière. Existent aussi des modes de médiatisation de résultats qui peuvent varier d'une organisation à l'autre. En France, le sujet est d'autant plus sensible que le taux de syndicalisation – c'est-à-dire la proportion des salariés adhérents à un syndicat – est globalement faible, même si cette faiblesse, contrairement à une idée reçue, n'est pas historique⁶. Dès lors, toute interrogation sur les effectifs peut être vite perçue comme la mise en cause de la représentativité, sinon de la légitimité, d'organisations déjà affaiblies qu'il faudrait au contraire soutenir et revaloriser. Aborder trop frontalement, et précisément, la question de la syndicalisation peut être donc vue d'une certaine manière comme une mise en cause du syndicalisme. Aucune étude officielle n'est produite d'ailleurs sur les effectifs syndicaux par organisation. Seul des taux de syndicalisation globaux ou sectoriels – englobant donc les

³ M. Carley, *Trade Unions Membership 1993-2003*, European Industrial Relations Observatory (EIRO), Dublin, 2004, p. 2.

⁴ Les autres critères concernent : 1°) « Le respect des valeurs républicaines » ; 2°) « L'indépendance » (par rapport à l'employeur) ; 3°) « La transparence financière » ; 4°) « Une ancienneté minimale de deux ans dans le champ professionnel et géographique couvrant le niveau de négociation » ; 5°) « L'audience établie selon les niveaux de négociation » ; 6°) « L'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience » (article L. 2121-1 du Code du travail). Seuls deux de ces critères donnent lieu à des publications : en relation avec le 5^{ème} critère, les résultats des élections professionnelles (organisées en principe tous les 4 ans et, dans le cas de la SNCF, tous les 3 ans) ; en relation avec le 3^{ème} critère, les comptes annuels des organisations syndicales qui, selon l'importance financière de l'organisation, doivent faire l'objet d'une publication au *Journal officiel*, auprès de la DIRECCTE ou être retranscrits dans un livre de comptes.

⁵ M. Carley, *op. cit.*

⁶ Sur la critique de cette faiblesse prétendue historique de la syndicalisation en France (qu'on retrouve jusque dans des rapports officiels tel celui de R. Hadas-Lebel, Pour un dialogue social efficace et légitime : Représentativité et financement des organisations professionnelles et syndicales, rapport au Premier ministre, 2006, p. 17), voir Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, « Discordance entre mémoire et histoire. Un exemple : le congrès d'Amiens (1906) », in Nathalie Ponsard, dir., *Histoire et mémoire des mouvements syndicaux au XX^e siècle*, Rennes, PUR, à paraître en 2014, p. 175-189.

diverses organisations – et les audiences électorales sont l’objet de publications⁷.

Les organisations syndicales publient toutefois des informations sur les effectifs. Cependant, comme déjà évoqué, cela est loin d’être systématique. En outre, les données publiées, qui ne peuvent être contrôlées ou vérifiées, doivent être discutées : correspondent-elles effectivement au nombre des adhérents en chair et en os de l’organisation ? On soulignera, par exemple, que longtemps exista une légende selon laquelle FO comptait un million d’adhérents. Le chiffre avait été affiché par les nouveaux dirigeants de cette confédération lors de sa création, en 1948. Cela faisait suite à la scission intervenue dans les rangs de la CGT à l’automne 1947. Il importait alors de montrer que cette scission avait drainé un nombre important de cégétistes vers la nouvelle FO. De ce point de vue, le chiffre d’un million d’adhérents présentait une importance plus que symbolique même si, en réalité, il était complètement fabriqué et que la nouvelle confédération avait au plus attiré 300 000 adhérents⁸. Mais la légende du million adhérent fut pieusement entretenue jusqu’aux années 1990. Étonnamment, en un demi-siècle, les effectifs de la confédération n’avaient pas bougé... Puis, dans les années 1990, une première correction intervint. Marc Blondel, le secrétaire général de FO, annonça que celle-ci comptait en réalité 800 000 adhérents puis, en 2008, son successeur, Jean-Claude Mailly apporta un nouveau correctif : FO recensait 500 000 adhérents. Mais qui croire finalement ? Dans une étude publiée en 1995, Dominique Labbé montrait que cette organisation ne comptait en réalité pas plus de 400 000 adhérents⁹, d’ex-dirigeants de cette confédération indiquant au début des années 2000 que la « vérité » était même inférieure à 300 000. Cette longue digression sur FO montre combien les déclarations officielles sur les effectifs peuvent être éloignées de la réalité. Elles relèvent d’une stratégie de propagande ou, selon une terminologie plus actuelle, de communication. Il ne s’agit en rien d’une donnée construite scientifiquement.

Les déclarations des organisations demeurent toutefois la première source mobilisable pour déterminer les effectifs syndiqués. Cette étude relative à la syndicalisation à la SNCF repartira donc des informations disponibles, le plus souvent communiquées directement à l’auteur de ces lignes par des représentants des organisations cheminotes, ou relever dans la presse de ces mêmes organisations. Dans un second temps, on cherchera tout de même à vérifier si ces déclarations correspondent bien à la réalité, ou restent plausibles, en les confrontant notamment aux résultats des élections professionnelles. Il s’agira dans le même temps de proposer un (ou des) taux de syndicalisation au sein de l’entreprise SNCF.

1. Les données recueillies

La SNCF se caractérise par des implantations de toutes les organisations syndicales représentatives au plan national (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC)¹⁰ mais aussi de l’Unsa-Cheminots et de Sud-Rail. Depuis les élections professionnelles de 2009, FO, la CFTC et la CGC ont perdu leur représentativité au niveau de l’entreprise. Ils ne l’ont pas retrouvé lors du

⁷ A notre connaissance, la dernière étude officielle disponible sur le sujet est celle de Loup Wolff, « Le paradoxe du syndicalisme français : un faible nombre d’adhérents mais des syndicats bien implantés », *Premières synthèses / Premières informations*, DARES (ministère du Travail), avril 2008, n° 16.1.

⁸ Sur le sujet, voir Michel Dreyfus, Gérard Gautron et Jean-Louis Robert, dir., *La naissance de Force ouvrière. Autour de Robert Bothereau*, Rennes, PUR, 2003 et Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, *Les syndiqués en France*, Rueil-Malmaison, Editions Liaisons, 2007, p. 107-109.

⁹ D. Labbé, *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, Paris, L’Harmattan, 1995, p. 46-48.

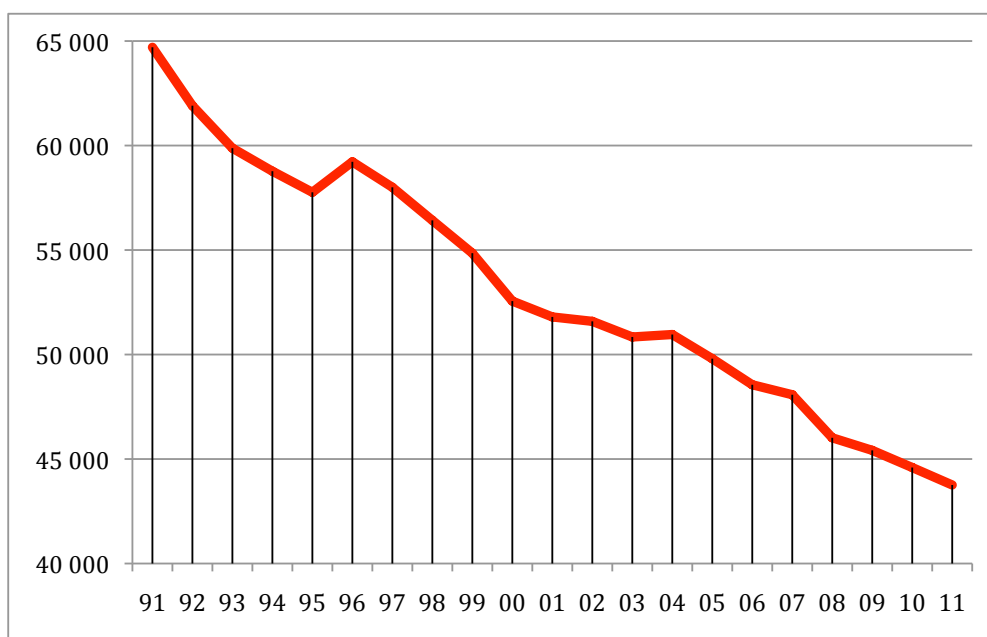
¹⁰ La liste de ces organisations, établie au terme de 4 ans d’application de la loi du 20 août 2008, durée nécessaire au renouvellement de l’ensemble des institutions représentatives du personnel, a été publiée par arrêté du ministre du Travail du 30 mai 2013 (*Journal officiel* du 1^{er} juin 2013).

nouveau scrutin de 2011 (le mandat des élus était encore de 2 ans avant d'être porté à 3 ans depuis lors). Que savons nous des effectifs syndiqués de ces diverses organisations ?

Les effectifs de la Fédération CGT des cheminots

La fédération CGT des cheminots affiche généralement ses effectifs lors des congrès fédéraux mais aussi confédéraux. Lors son congrès fédéral de 2010, elle a déclaré 27 800 adhérents actifs et 19 000 adhérents retraités (plus de 46 000 adhérents au total). En fait, la fédération n'établit pas exactement la comptabilité de ses adhérents mais celle des « timbres FNI¹¹ », soit la première cotisation (mensuelle) que versent les adhérents, cotisations qui abondent un fonds confédéral assurant une péréquation partielle du financement des diverses organisations de la CGT. Cependant on ne sait pas si les adhérents ont bien réglé les autres cotisations mensuelles, ce qui conduit probablement à surévaluer assez sensiblement le nombre de ces derniers, si l'on considère – à la suite de travaux classiques sur le sujet – qu'un adhérent se déduit d'un nombre moyen de cotisations périodiques versées dans une année¹².

Graphique 1 : Effectifs officiels de la Fédération CGT des cheminots (actifs et retraités)



Source : CGT (graphique réalisé par nos soins)

Par rapport au début des années 2000, le nombre des cotisations FNI traduit un recul d'environ 8 000 adhérents¹³. Celui-ci dépasse même les 20 000 depuis le début des années 1990, ce qui signifie que, depuis 20 ans, la CGT des cheminots a officiellement perdu un tiers de ses effectifs (voir graphique 1). Il est vrai que la SNCF (l'entreprise elle-même et pas l'ensemble du groupe) a également réduit sa masse salariale mais dans une proportion plus

¹¹ Fonds national interprofessionnel (interne à la CGT).

¹² Voir Antoine Prost, *La CGT à l'époque du Front populaire*, Paris, Armand Colin, 1964 ou Antoine Bevort, « Compter les syndiqués, méthodes et résultats. La CGT et la CFDT : 1945-1990 », *Travail et Emploi*, n° 62, 1995-I, p. 40-58.

¹³ Voir Dominique Andoflatto, Dominique Labbé, *Les syndiqués en France, op. cit.*, p. 152.

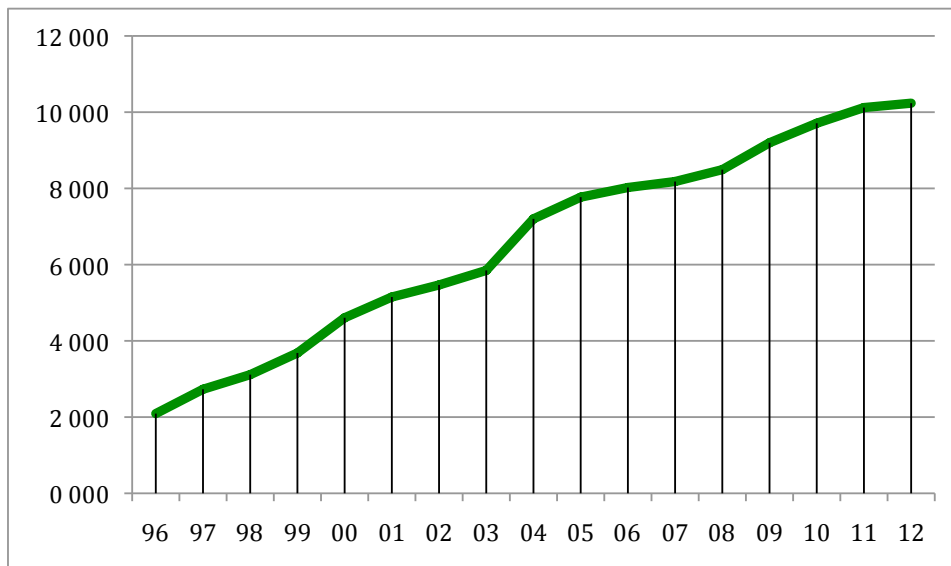
faible : un quart des effectifs en moins au cours de la même période¹⁴. Mais, simultanément, est intervenue une « moyennisation » du personnel, réduisant plus sensiblement la part des agents d'exécution, traditionnellement les plus favorables à la CGT.

A l'occasion du congrès confédéral de 2013, les données communiquées alors par la direction confédérale de la CGT¹⁵ montre que le reflux se poursuit : moins de 44 000 adhérents sont déclarés (dont 26 300 cheminots actifs).

Les effectifs de Sud-Rail

Nous connaissons également assez bien l'évolution des effectifs de Sud-Rail, depuis les origines de cette organisation en 1996 (voir graphique 1)¹⁶. Depuis 2010, les effectifs officiels plafonnent officiellement autour de 10 000 adhérents, après avoir réussi à multiplier par 5 le nombre des adhérents des origines et connus une progression très sensible en 2004 faisant suite à la crise interne de la CFDT. Ces résultats intègrent les retraités. Mais leur proportion est beaucoup plus faible qu'à la CGT : environ 10 % des effectifs (de sources internes) contre 40 % à la CGT (en 2011). On ajoutera encore que le nombre des adhérents (annuels) est obtenu officiellement par une division par 10 des cotisations mensuelles. Or, la grande majorité des adhérents réglant leur cotisation par prélèvement automatique, lequel fonctionne 12 mois sur 12, ce diviseur conduit à surévaluer les effectifs réels. Compte tenu qu'il existe un léger *turn over* des effectifs, le bon diviseur est sans doute légèrement supérieur à 11. Si l'on s'en tient toutefois à ce dernier, le nombre des adhérents s'élèverait à quelque 9 300 adhérents, parmi lesquels environ 8 400 cheminots actifs (ce qui reste sans doute un peu supérieur à la réalité).

Graphique 1 : Effectifs officiels de Sud-Rail (actifs et retraités)



Sources : Sud-Rail (graphique réalisé par nos soins)

¹⁴ Les effectifs de la SNCF (EPIC) ont reculé de 203 846 salariés en 1991 à 155 207 en 2011.

¹⁵ Document interne sur l' « état de l'organisation sur 5 ans », février 2013, communiqué par Philippe Detrez, responsable confédéral à la syndicalisation.

¹⁶ « Timbres Sud-Rail versés par les syndicats à la fédération » (1996-2012) , document communiqué par Christian Mahieux, ancien responsable fédéral de Sud-Rail.

Il n'a malheureusement pas été possible d'obtenir des données aussi détaillées pour les autres organisations syndicales implantées à la SNCF.

Les effectifs de l'UNSA-cheminots

L'Unsa-cheminots, désormais seconde organisation de l'entreprise ferroviaire à la suite des élections professionnelles de 2011, avec 21 % des suffrages exprimés, a refusé toute information réelle sur ses effectifs. Son secrétaire général adjoint nous a seulement indiqué, en très généraux sinon vagues, que l'Unsa-Cheminots connaissait « une progression constante depuis plusieurs années (...), une progression très, très sensible ». Mais, sauf à déclarer, pour plaisanter, c'est-à-dire en maniant l'humour après la langue de bois, que l'Unsa-Cheminots aurait 40 000 adhérents, il a refusé de communiquer toute indication précise, invoquant qu'il s'agissait en réalité d'« éléments stratégiques » qu'il ne souhaitait pas communiquer... surtout à « un inconnu » (c'est-à-dire à l'auteur de ses lignes). Et d'ajouter encore, comme indiqué en introduction, qu'une étude sur un tel sujet ne pouvait être que « mal intentionnée » !¹⁷ Le sujet reste donc tabou. Les données sur les effectifs syndiqués constituent une affaire purement privée et personnelle, hormis les adhérents et éventuellement le juge, n'aurait le droit de les connaître. Pour autant, cette argumentation interdisant la connaissance de la syndicalisation est en réalité assez largement partagée dans la société française alors même que l'on parle officiellement de « démocratie sociale » ou de « transparence » (dans des secteurs nombreux) et que, chaque année, connaît son lot de réformes sur le sujet¹⁸. Ainsi lors d'un autre colloque, intervenant sur la question de la transparence du financement syndical qui, comme la question des effectifs, est pourtant l'un des critères de la représentativité syndicale, une ancienne conseillère de la chambre sociale de la Cour de cassation indiquait que l'appréciation, et donc la connaissance exacte, des comptes des syndicats ne pouvait finalement appartenir qu'aux seuls adhérents des organisations concernées ou alors à l'autorité judiciaire¹⁹. Reste à se demander si les adhérents, plus que les citoyens ou le chercheur, disposent bien des moyens pour accéder ces informations (sauf, naturellement, à multiplier les contentieux). En tous les cas, juridiquement, ces informations demeurent protégées et n'intègrent pas la « démocratie sociale », à tout le moins celle des salariés et/ou des citoyens. Ce genre d'attitude permet-il de rétablir la confiance nécessaire à la démocratie sociale ? Il faudrait souligner ici la défiance d'une majorité des salariés à l'égard des syndicats, ce qui inquiétait récemment la CGT²⁰. Rétablir cette confiance ne passe-t-il pas par une autre communication syndicale – une communication innovante²¹ – et la mise en œuvre d'une transparence réelle et non pas avant tout théorique ?

Si le responsable de l'Unsa-Cheminots contacté n'a donc fourni aucune information sur les effectifs de son organisation, un autre responsable, contacté plus officieusement, s'est étonné

¹⁷ D'autant plus que l'auteur de ces lignes, agacé par les registres tour à tour utilisés par son interlocuteur, avait fini par lui dire : « vous me promenez en bateau ».

¹⁸ On citera récemment les lois (organique et ordinaire) relatives à la transparence de la vie publique du 11 octobre 2013.

¹⁹ Voir Dominique Andolfatto, « Rénover la démocratie sociale ». Genèse d'une réforme et premiers résultats. Une analyse critique », *Politiques de communication*, n° 2, 2014, à paraître.

²⁰ Voir Michel Noblecourt, « Le sondage qui interpelle la CGT » [selon ce sondage, commandé par la CGT, seuls 47 % des salariés font confiance aux syndicats « pour défendre leurs intérêts »], blog Question(s) sociale(s), site du journal *Le Monde*, 4 décembre 2013. En ligne : Sondage CGT 2013-12-06 <http://social.blog.lemonde.fr/2013/12/04/le-sondage-qui-interpelle-la-cgt/#comment-5973>

²¹ Pour une approche globale de cette question et les défauts de la « communication » actuelle, voire Stéphane Olivesi, *La communication syndicale*, Rennes, PUR, 2013.

de ce silence et de cette communication, d'autant plus que la fédération avait tenu son congrès quelques mois plus tôt et que les chiffres avaient circulé. Il semble en fait que les bons résultats électoraux de l'Unsa-Cheminots n'ont pas été sans créer quelques tensions internes, concernant tant la ligne syndicale. On lui reprocherait d'être comme à la remorque de la CGT, c'est-à-dire d'être élaborée par rapport aux choix de cette dernière, même si la « marque » Unsa c'est aussi de privilégier l'information et la défense individuelle et de cibler les agents de maîtrise et les cadres (l'Unsa-cheminots étant ici fidèle à l'héritage de l'ex-FMC – Fédération maîtrise et cadres [des personnels de la SNCF] – dont elle a pris la relève en 1998).

Selon le second interlocuteur contacté, l'Unsa-cheminots comptait au moment de son congrès fédéral de juin 2013 quelque 7 500 adhérents actifs. Nous disposons d'un point de comparaison : les effectifs recensés dans une précédente étude pour l'exercice 2001. L'Unsa-Cheminots comptait alors 6 300 adhérents actifs sur un total de 12 000 adhérents (l'organisation recensait alors près d'une moitié de retraités)²². En une dizaine d'années, l'Unsa-cheminots aurait donc gagné un cinquième d'adhérents en plus. Elle aurait surtout consolidé ses positions et, face à une CGT toujours dominante mais en perte de vitesse, elle a réussi à devenir la seconde organisation syndicale de la SNCF en termes d'audience électorale.

Une ancienne trésorière de l'UNSA, Mireille Blondel, nous a encore indiqué que lorsqu'elle avait quitté cette organisation, en 2010, pour rejoindre la CFDT, l'Unsa-Cheminots conservait un nombre d'adhérents proche de celui que nous lui indiquions pour 2001. La progression des effectifs de la fédération semblerait donc assez récente, peut être en lien avec le blocage du dialogue social avec la mise en œuvre de la loi du 20 août 2008 et la grève d'avril 2010 qui symbolise ce blocage²³. Cette situation aurait favorisé une organisation plus réformatrice ou pragmatique telle l'Unsa-Cheminots, qui progresse sensiblement aux élections professionnelles qui suivent, début 2011.

Les effectifs de la branche cheminote de la CFDT

Concernant la CFDT, son union fédérale des cheminots, composante de la FGTE (Fédération générale des transports et de l'équipement) recense officiellement 6 670 adhérents actifs pour son exercice 2012, auquel s'ajoute quelque 2 000 retraités. Ces résultats intègrent également ceux de la Fgaac, syndicat catégoriel des conducteurs de train de la SNCF, « adossé » puis intégré à la CFDT depuis 2008²⁴. Les organisations de la CFDT comptabilisent habituellement un adhérent annuel pour 8 cotisations mensuelles réglées. Reste que ce comptage conduit à surévaluer sensiblement les effectifs, l'immense majorité, sinon, la totalité des cédétistes réglant depuis longtemps leur cotisation par prélèvements

²² Ces chiffres étaient issus d'une précédente enquête effectuée par Benoît Verrier (*L'Unsa. Organisation et audience*, Irene-Pacte, Nancy-Grenoble, 2005) et reprise dans D. Andolfatto, D. Labbé, *Les syndiqués en France, op. cit.*, p. 152.

²³ Voir Dominique Andolfatto, Marnix Dressen, « Nouvelles règles de représentativité syndicale et de négociation collective à la SNCF : une réforme sous tension », *Travail et emploi*, n° 131, juillet-septembre 2012, p. 75-88.

²⁴ C'est là une conséquence (indirecte) de la loi du 20 août 2008 qui a réformé les règles de représentativité syndicale. Il faut désormais obtenir 10 % d'audience aux élections professionnelles dans l'entreprise (ou l'établissement) pour être représentatif. Or, en tant qu'organisation tournée vers une catégorie spécifique du personnel, la FGAAC était assurée de perdre sa représentativité avec la mise en œuvre de la loi nouvelle à compter de 2009. Cela explique son « intégration » à la CFDT, au sein de laquelle elle conserve toutefois une certaine autonomie.

bancaires qui fonctionnent 12 mois sur 12. Comme dans le cas de Sud-Rail, le bon ratio entre cotisations et adhérents est en réalité supérieur à 11. Si l'on s'en tient à ce nombre entier, on obtient environ 5 000 adhérents actifs pour la CFDT (ce qui reste sans doute supérieur à la réalité)²⁵.

Dans une étude antérieure nous avons indiqué qu'il était difficile d'estimer les effectifs de la branche cheminote de la FGTE au cœur de la crise qui a agité la confédération en 2003-2004²⁶. Sur la base des déclarations du Sud-Rail et de l'Unsa-Cheminots, nous avons néanmoins crédité la CFDT d'environ 3 500 adhérents. Par ailleurs la Fgaac, organisation catégorielle des conducteurs de train, en concentrait quelque 1 500. Les deux organisations, alliés depuis 2008, rassemblaient donc en 2003-2004 environ 5 000 adhérents. La réalité actuelle de la CFDT (qui intègre depuis 2008 les adhérents Fgaac) resterait comparable. Un petit reflux serait même intervenu (qu'expliquent probablement des doutes dans certains rangs de la Fgaac concernant le rapprochement avec la CFDT ou des départs en retraite). La Fgaac aurait donc perdu des adhérents, tandis que la CFDT en aurait regagné quelque peu depuis la sévère crise interne qu'elle a connue en 2003. La relative stagnation qu'on observe donc entre 2003-2004 et 2012 cacherait donc un double mouvement contradictoire.

Les effectifs des autres organisations syndicales

Les autres organisations syndicales de la SNCF, CFTC, FO et CGC, ont perdu leur représentativité au niveau de l'entreprise depuis 2009 (même si les deux premières peuvent la conserver au niveau de quelques établissements). On note malgré tout que l'audience de FO résiste assez bien et a même connu une petite progression entre 2009 et 2011, passant de 8,0 à 8,6 % des suffrages exprimés. Est-ce à dire qu'elle a maintenu par ailleurs ses effectifs ? Probablement pas. La perte de la représentativité, en 2009, et des moyens qui lui étaient attachés, très généreux à la SNCF, ont été source de découragement pour de nombreuses équipes et, donc, de désyndicalisation, au contraire des ambitions affichées par la loi du 20 août 2008. Cela dit, FO ne communique pas habituellement sur ces effectifs et, dans une précédente étude, elle était créditée, sur une base d'estimation, de quelque 3 000 adhérents.

Au contraire, la CFTC s'est effacé presque partout, une partie de ses équipes rejoignant d'autres organisations, CFDT ou CGT notamment, ce qui permet à quelques uns de ses responsables de conserver leur mandat de représentant syndical (après avoir changé d'étiquette)²⁷. Enfin, la CGC a toujours été faiblement implantée à la SNCF, concurrencée notamment par la FMC devenue l'Unsa-Cheminots. Elle n'a réalisé que 0,4% des suffrages exprimés au niveau de l'entreprise lors des élections aux comités d'entreprise de 2011.

La CFTC, encore crédité de quelque 2 700 adhérents au début des années 2000 n'en rassemblerait plus que 500. Une partie des ses anciens militants a lancé tout de même une nouvelle organisation, en janvier 2011 : la Fédération indépendante du rail et des syndicats des transports (First). Au nom de cette dernière, Bernard Aubin revendique 1 500 adhérents en 2013. Cependant, selon ses propres termes, qui peuvent lui être retournés, « Les chiffres annoncés par les syndicats à la SNCF comme ailleurs ont pour réputation d'être largement surestimés... J'en appelle donc à la plus grande vigilance ». Autrement dit, les effectifs réels

²⁵ Une étude antérieure avait montré que le bon rapport entre cotisations et adhérents était voisin de 11,5 (Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, *Les syndiqués en France, op. cit.*, p. 96). Ce rapport donnerait 4 600 adhérents cheminots actifs au sein de l'union fédérale des cheminots de la CFDT.

²⁶ Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, *Les syndiqués en France, op. cit.*, p. 152-153.

²⁷ C'est ce que les syndicalistes appellent le « *mercato* », autre conséquence de la loi du 20 août 2008. Voir Dominique Andolfatto, Marnix Drensen, « Nouvelles règles de représentativité... », *op. cit.*

sont sans doute sensiblement plus faibles que ceux annoncés.

2. Evaluer données recueillies

Il n'apparaît pas simple de déterminer les implantations réelles des organisations syndicales, même à la SNCF, entreprise où les syndicats bénéficient pourtant d'une solide reconnaissance et peuvent compter *a priori* sur des réseaux militants relativement vivaces. Pour tenter d'évaluer les différentes déclarations qui ont été recueillies, nous proposons de les rapporter aux résultats des élections professionnelles, en l'occurrence des élections des comités d'entreprise (CE), les dernières remontant à mars 2011.

Le mode d'évaluation – ou estimation – proposée des effectifs syndicaux est relativement simple. Il postule l'existence d'un rapport entre effectifs et audience électorale, ce qui apparaîtra logique. Si tel syndicat déclare donc x adhérents et réunit une audience électorale y, un rapport peut être établi entre les deux. Celui-ci devrait assez comparable selon les diverses organisations. C'est ce que nous proposons de vérifier. Naturellement, si un rapport s'écarte des moyennes constatées par alors, cela interrogera alors sur les effectifs réels de l'organisation, à moins que l'on puisse démontrer que ce syndicat dispose d'un degré d'implantation sensiblement supérieur à celui de ces concurrents.

Première synthèse et taux de syndicalisation

Nous rappelons d'abord, dans le tableau 1, ci-dessous, quels sont les effectifs (actifs) des organisations syndicales implantées à la SNCF sur la base de leurs déclarations, le cas échéant corrigées en fonction de ce que l'on sait des modes de comptage de ces effectifs. Le tableau précise également l'audience de ces syndicats lors des élections aux CE de 2011. Il propose enfin un taux de syndicalisation à la SNCF d'après ces données officielles (2 hypothèses sont formulées car il apparaît que le nombre d'agents déclaré par l'entreprise diffère de celui des inscrits aux élections professionnelles). Au total, un tiers de cheminots serait syndiqué sur la base de ces informations recueillies.

Tableau 1 : Effectifs déclarés et audiences électorales des syndicats à la SNCF (2011-2013)

| | Adhérents (actifs) | Audience électorale |
|---|--|----------------------------------|
| 1. CGT | 26 300 [probable surévaluation] | 37,4 % des suffrages exprimés |
| 2. Unsa-Cheminots | 7 500 | 21,5 % |
| 3. Sud-Rail | 8 400 | 17,4 % |
| 4. CFDT-Fgaac | 5 000 | 13,8 % |
| 5. FO | 3 000 [estimation 2001-2002] | 8,6 % |
| 6. CFTC | 500 | 1,0 % |
| 7. CGC | 400 [estimation 2001-2002] | 0,4 % |
| 8. First | 1 500 [invérifiable] | - |
| Total | 52 600 | 100,0 % |
| Taux de syndicalisation (155 207 agents) | 34 % des agents (ETP) | - |
| Taux de syndicalisation (164 378 inscrits) | 32 % des inscrits aux élections professionnelles | - |

Estimations des effectifs syndiqués chez les cheminots

Dans un tableau 2, il suffit ensuite d'estimer des effectifs des diverses organisations en repartant de ceux déclarés par l'une des organisations puis d'appliquer le rapport calculé entre celle-ci et son audience électorale aux autres organisations. Cela permet d'observer si ce rapport est constant selon les organisations. Naturellement, s'il tend à s'écarter d'une moyenne cela interrogera sur les effectifs réels de l'organisation (qui ont permis de déterminer un rapport si différent des autres rapports).

Dans le cas de la CGT, dont les effectifs sont probablement surévalués, sans qu'il soit possible de les corriger²⁸, nous proposons un double calcul pour les estimations. Une première hypothèse reprend les effectifs FNI tels qu'ils sont déclarés (estimation CGT 1). Une seconde hypothèse réduit ces effectifs de 20 %. Cette réduction n'est pas arbitraire mais fondée sur d'autres recherches ou données disponibles qui montrent une distorsion d'environ 20 % entre les effectifs déclarés de la CGT et d'autres données d'origine interne ou externe²⁹.

Tableau 2 : Estimation du nombre de syndiqués chez les cheminots en utilisant les effectifs déclarés chez les actifs par les différentes organisations

(base de l'estimation en gras ; données arrondies aux dizaines ou centaines supérieures).

| | Estimation CGT 1 | Estimation CGT 2 | Estimation Unsa- Cheminots | Estimation Sud-Rail | Estimation CFDT-Fgaac |
|---|---------------------|---------------------|----------------------------------|------------------------|--------------------------|
| CGT | 26 300 | 21 000 | 13 100 | 18 100 | 13 600 |
| Unsa-Cheminots | 15 100 | 12 000 | 7 500 | 10 400 | 7 800 |
| Sud-Rail | 12 200 | 9 800 | 6 100 | 8 400 | 6 300 |
| CFDT-Fgaac | 9 700 | 7 700 | 4 800 | 6 700 | 5 000 |
| FO | 6 000 | 4 800 | 3 000 | 4 200 | 3 100 |
| CFTC | 700 | 550 | 350 | 500 | 400 |
| CGC | 280 | 220 | 140 | 200 | 150 |
| Total | 70 280 | 56 070 | 34 990 | 48 500 | 36 350 |
| Taux de syndicalisation (155 207 agents) | 45 % | 36 % | 23 % | 31 % | 23 % |
| Taux de syndicalisation (164 378 inscrits) | 43 % | 34 % | 21 % | 30 % | 22 % |

NB : Les effectifs déclarés par First n'ont pas été intégrés aux estimations

²⁸ Nos demandes de précisions à la fédération CGT des cheminots sont restées sans réponse (mais la direction confédérale nous avaient communiqué antérieurement les résultats officiels de la fédération sur 5 ans, voir *supra*).

²⁹ Voir Dominique Andolfatto, « La CGT change-t-elle ? Un bilan des années Thibault (1999-2003) », *Commentaire*, n° 143, automne 2013, p. 613-622. On signalera encore que le fichier des adhérents de la CGT contient au plus 550 000 noms (alors que près de 700 000 adhérents ont été affichés lors du congrès confédéral de 2013). Mais cette distorsion est expliquée officiellement pour diverses raisons, en réalité invérifiables : des rétentions d'informations de la part de certains organisations de la CGT, des syndiqués qui souhaiteraient pas figurer sur le fichier des adhérents...

Ces calculs permettent de relever une nette distorsion entre, d'une part, ceux basés sur les données de la CGT (notamment sur la base de ses effectifs FNI) et ceux basés sur les effectifs de la CFDT ou de l'UNSA, assez proches. Pour ce qui la concerne, l'estimation basée sur les effectifs de Sud-Rail apparaît intermédiaire.

Les résultats trop divergents de l'estimation basée sur les effectifs de la CGT

Les calculs montrent que le taux d'implantation des équipes CGT à la SNCF serait nettement supérieur à celui des autres organisations (et, approximativement, deux fois supérieur à ceux qu'on peut repérer pour l'UNSA et la CFDT). On peut se demander si un tel écart est réaliste. Ne découlerait-il pas d'une surestimation des adhérents FNI de la CGT par rapport à ses adhérents réels ? Dans une moindre mesure, il apparaît aussi une sur-implantation des équipes de Sud-Rail par rapport à celles de la CFDT et de l'UNSA ?

On pourrait naturellement estimer qu'il existe une certaine gradation entre les implantations d'un « syndicalisme de masse » qu'incarnerait toujours la CGT et, secondairement, Sud-Rail et, par ailleurs, des implantations plus étriquées d'un syndicalisme plus institutionnel, sinon d'opinion, par allusion à la démocratie d'opinion pour établir un parallèle avec l'espace public ou politique. Mais ce clivage a-t-il encore un sens ? Toutes les organisations n'ont-elles pas été saisies par le mouvement d'institutionnalisation ?

L'écart des taux d'implantation, qui ressortit des calculs, apparaît toutefois très important alors même que la CGT convient elle-même de difficultés de recrutement et d'implantation. Contacté à l'occasion de cette étude, un responsable de la CGT, développait par exemple « les difficultés à syndiquer des jeunes ». Et d'argumenter : « Le jeune qui rentre dans la boîte est sur une démarche individuelle et pour lui, la SNCF c'est un certain *eldorado*. Sa première envie, c'est de se défendre, d'avancer individuellement. Les OS [organisations syndicales] ne correspondent pas bien à ses demandes, sauf à l'Unsa. »³⁰ L'adhésion pourra intervenir toutefois, mais plus tardivement. Sur le fond, la fédération CGT des cheminots connaît effectivement des difficultés pour stabiliser ses effectifs ainsi qu'on pouvait le déduire du rapport introductif, exercice toujours très politique et ciselé, présenté par Gilbert Garrel, le secrétaire général de la fédération CGT des cheminots, lors du dernier congrès de celle-ci, les 26 au 29 novembre 2013, à Poitiers. Ce dernier indiquait que la fédération n'était « pas parvenue à impliquer suffisamment de cheminots dans les actions engagées » et le nombre des adhérents « ne progresse pas » (malgré de nouvelles recrues)³¹. Il appelait également à « améliorer [le] fonctionnement », à « renouer avec le collectif en offrant toute la force et la vie à nos syndicats [de base] »³² ? Une partie des débats – non mis en ligne – était relative au développement de la syndicalisation en direction des jeunes, des femmes, des cadres³³.

Ces divers éléments permettent de douter que la CGT dispose d'implantations qui soient deux fois plus développées que celles des autres organisations (ce qui ressortait du tableau 2). Si des écarts peuvent exister, la CGT apparaît elle aussi confrontée à une problématique de reflux ou, à tout le moins, de difficultés de la syndicalisation, même dans une entreprise comme la SNCF, longtemps considéré comme un « bastion » syndical. Il faut tenir compte enfin du fait qu'une partie des adhérents FNI affichés se trouvent dans les filiales – le 42^{ème} congrès est d'ailleurs l'occasion de souligner de bonnes implantations dans ces filiales – ce

³⁰ Entretien avec Antoine Fatiga, responsable CGT en région Rhône-Alpes, le 21 octobre 2013.

³¹ Rapport introductif au 42^{ème} congrès de la Fédération CGT des cheminots, p. 39. En ligne (sur le site de cette fédération) : <http://www.congres-cheminotcgt.info/#!rapport-introductif/cpys>

³² *Ibid.*, p. 40.

³³ Voir le compte rendu paru dans *L'Humanité* du 2 décembre 2013.

qui en diminue d'autant plus leur nombre dans l'entreprise SNCF. Reste qu'aucune information – malgré des demandes – n'a pu être recueillie concernant une éventuelle clé de répartition entre l'entreprise SNCF et ses filiales.

Le choix d'une hypothèse moyenne

En fin de compte, pour évaluer plus justement les implantations syndicales à la SNCF, nous proposons d'écarter les estimations les plus extrêmes du tableau 2. Il s'agit donc d'écarter les estimations basées sur les données CGT qui surévaluent manifestement les effectifs syndiqués. Si toutes les organisations syndicales recrutaient autant que le déclarent la CGT, le taux de syndicalisation à la SNCF se rapprocherait en effet de 50 %, ce qui signifierait que près d'un agent sur deux adhérerait à un syndicat. Cela ne paraît guère crédible. Avec cette hypothèse, FO tend également à doubler ses effectifs par rapport au début des années 2000 alors que ceux-ci auraient reculé. Les estimations fondées sur les chiffres CGT semblent donc nettement exagérées.

Nous écartons également l'hypothèse aboutissant aux résultats les plus faibles, en l'occurrence celle basée sur les effectifs de l'Unsa, quoique, pour des raisons de source, le chiffre de 7 500 adhérents nous apparaisse beaucoup plus solide que les 26 300 adhérents FNI de la CGT. Nous proposons donc une estimation des syndiqués à la SNCF en calculant la moyenne des estimations fondées sur les effectifs CFDT et Sud-Rail. Au passage, on notera d'ailleurs que ces trois dernières estimations (fondées sur les chiffres Unsa, CFDT et Sud-Rail) ont des résultats assez proches, à tout le moins les deux premières. C'est surtout l'estimation basée sur les chiffres de la CGT qui s'en écarte. La moyenne des deux hypothèses retenues finalement (les deux dernières du tableau 2) aboutit au tableau 3.

Tableau 3 : Estimation moyenne du nombre de syndiqués chez les cheminots en utilisant les effectifs déclarés chez les actifs par la CFDT et Sud-Rail

| | |
|--|--------------|
| CGT | 16 600 |
| Unsa-Cheminots | 9 100 |
| Sud-Rail | 7 400 |
| CFDT-Fgaac | 5 900 |
| FO | 3 600 |
| CFTC | 500 |
| CGC | 180 |
| Total | 43 280 |
| Taux de syndicalisation (155 207 agents) | 28 % |
| Taux de syndicalisation (164 378 inscrits) | 26 % |

Cette hypothèse établit finalement un taux de syndicalisation d'environ un quart du personnel. Dans l'absolu, cela apparaîtra important, confirmant que la SNCF demeure bien un « bastion » du syndicalisme français (le taux de syndicalisation moyen, tout secteur confondu ne dépassant guère 7 %). On pourra notamment l'expliquer par une histoire sociale singulière, une forte identité qui perdure, l'existence d'un solide droit syndical...

La SNCF resterait donc au moins trois fois plus syndicalisée que la moyenne de la syndicalisation en France (et même 5 fois plus syndicalisée si l'on ne prend pas en compte les salariés qui sont fonctionnaires). Cela dit, il ne s'agit que d'une moyenne et l'on pourra

toujours discuter des résultats par organisation syndicale sur lesquels est bâtie cette moyenne. Si les distorsions sont assez faibles (et assez cohérentes) concernant la CFDT et Sud-Rail par rapport aux effectifs déclarés par ces organisations, tel n'est pas le cas pour la CGT, l'Unsa et FO. Mais si le calcul peut paraître trop sévère dans le cas de la CGT, ce qui s'explique par le caractère invérifiable des effectifs FNI, cette sévérité éventuelle est globalement compensée par une surestimation des effectifs Unsa et FO. Le taux de syndicalisation apparaîtra donc plausible... sous réserve que, lors des calculs, ce sont toujours les résultats les plus élevés qui ont été retenus. La « vérité », si elle existe s'agissant de la syndicalisation et peut être découverte, serait donc inférieure aux résultats de cette hypothèse moyenne.

Soit un taux de syndicalisation probable entre 20 et 25 % des cheminots.